



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	16 janvier 2024
Date d'affichage de la convocation	16 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Etaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Chrystèle BARBIER	Karine LEMOINE
Ingrid PICAUT	Laëtitia CHIFFAIN	Aurélien BUREL

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2023

FINANCES LOCALES

3. Étude globale de sécurité du bourg – choix du bureau d'étude (*résultat appel d'offres*)

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Boulangerie – Cession du bâti situé sur la parcelle AB165

URBANISME

5. Déclarations d'Intention d'Aliéner
6. Enquête publique – SARL SAM ENERGIES, en vue d'obtenir l'extension de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « 4, Bouquidy » sur la commune de IFFENDIC

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Ingrid PICAUT, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 21 décembre 2023 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2024-001 – ÉTUDE GLOBALE DE SÉCURITÉ DANS LE BOURG – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE (résultat d'appel d'offres)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-045 du 16 novembre 2023 relative au lancement de la consultation d'un bureau d'études pour l'étude globale de sécurité dans l'agglomération.

L'appel d'offres a été lancé du 22 novembre au 22 décembre 2023 sur le site de Mégalis Bretagne ainsi que publié le 22/11/2023 dans les annonces légales du journal Ouest-France d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor : 14 réponses ont été déposées sur le site dématérialisé (dont 1 hors délai et incomplète).

Après analyse de la commission d'appel d'offres le 23 janvier 2024, en présence de Monsieur Thierry ROBIN de l'agence départementale, cette dernière propose au conseil municipal de retenir le bureau d'études ORIGAMI de Rennes pour la somme de 18 000 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal **RETIENT** le bureau d'études ORIGAMI de Rennes (35) afin de réaliser l'étude globale de sécurité dans l'agglomération pour la somme de 18 000 € HT.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2024-002 – BOULANGERIE – CESSION DU BATI SITUÉ SUR LA PARCELLE AB165

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Sophie ROLLAND et Monsieur Nicolas SANTIER en date du 28 novembre 2023, propriétaires de la boulangerie, proposant l'acquisition du bâtiment attenant à leur commerce d'une superficie d'environ 50 m², situé sur la parcelle cadastrée AB165, pour un prix ferme de 12 000 €.

Monsieur le Maire rappelle les estimations du notaire et des domaines réalisées en 2021 : bâtiment annexe et jardin = 20 000 € avec une marge d'appréciation de 15 % (en sachant qu'il n'existe plus de jardin et qu'une partie des annexes a été démolie).

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'offre d'achat de Madame Sophie ROLLAND et Monsieur Nicolas SANTIER pour un montant de 12 000 €, frais de géomètre et frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- **DÉSIGNE** l'étude de Maître L'HOMME, notaire à Caulnes.

URBANISME

2024-003 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB101-AB311

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB101-AB311 d'une surface totale de 86 m², situées 26 rue de Rennes et appartenant à Monsieur et Madame Francis LEVREL.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2024-004 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE AB102

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB102 d'une surface totale de 84 m², située 28 rue de Rennes et appartenant à Monsieur et Madame Francis LEVREL.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2024-005 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE AB103

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB103 d'une surface totale de 85 m², située 30 rue de Rennes et appartenant à Monsieur et Madame Francis LEVREL.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2024-006 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLE AB470

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB470 d'une surface totale de 4072 m², située 53 rue de Rennes et appartenant à Monsieur et Madame Francis LEVREL.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant ladite parcelle cadastrale, inscrite dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME

2024-007 – ENQUETE PUBLIQUE – SARL SAM ÉNERGIES EN VUE D'OBTENIR L'EXTENSION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION SITUÉE AU LIEU-DIT « 4, BOUQUIDY » SUR LA COMMUNE D'IFFENDIC

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, portant enquête publique relative à la demande présentée par la SARL SAM ENERGIES, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « 4 Bouquiny » à Iffendic).

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, est ouverte du 5 février au 5 mars 2024.

A la majorité, le Conseil Municipal émet à un **AVIS FAVORABLE** à cette demande (*moins 1 abstention de Christine BOUGAULT*).

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant cinq délibérations (n°2024-001 à 2024-007), la séance est levée à 21h30.